



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## développement durable

Question écrite n° 74321

### Texte de la question

M. Michel Hunault interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports pour lui demander de préciser les intentions du Gouvernement concernant la demande maintes fois formulée et préconisée par le rapport de la commission Attali de réserver un couloir dédié aux taxis et aux bus entre le périphérique parisien et l'aéroport d'Orly. Il lui demande s'il peut lui indiquer s'il entend donner suite à cette suggestion et d'en préciser les modalités.

### Texte de la réponse

Dans le cadre de la politique de développement des transports collectifs comme alternative à l'usage de la voiture, une étude portant sur la création d'une voie dédiée aux taxis et aux bus le matin entre 7 heures et 10 heures dans le sens Orly-Paris est en cours. Le projet étudié, tenant compte de l'impact sur l'écoulement du trafic, emprunterait les voies suivantes : une voie auxiliaire, de l'origine (A 106) jusqu'au raccordement avec l'A 6 a, utilisant la bande d'arrêt d'urgence qui gardera sa fonction en dehors des horaires d'activation ou en cas d'incident, la voie de droite de l'A 6 a jusqu'à la porte d'Orléans. Les travaux (aménagement du profil en travers, renforcement de la chaussée dans l'emprise actuelle, mise en place d'équipements dynamiques de signalisation) pourraient démarrer en 2012 pour une mise en service en 2013.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Hunault](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 74321

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 mars 2010, page 2892

**Réponse publiée le :** 8 juin 2010, page 6388